

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le mercredi 2 octobre 2013 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2013
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
 - 6.1 Mandater des avocats – Dossier tribunal administratif
 - 6.2 Embauche de Madame Annie Filion à titre d'employée temporaire au poste d'inspectrice en bâtiment adjointe
- 7.0 Travaux publics
 - 7.1 Adoption – Règlement numéro 2013-622 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue de Versailles, un emprunt de 323 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
 - 7.2 Adoption – Règlement numéro 2013-623 décrétant l'achat d'un souffleur, un emprunt de 103 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt
- 8.0 Correspondance
- 9.0 Deuxième période de questions
- 10.0 Autres sujets
- 11.0 Levée de la séance

- 2013-10-139** 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.
- Adoptée à l'unanimité
- 2013-10-140** 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2013**
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2013 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :
- ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 septembre 2013 tel que déposé avec dispense de lecture.
- Adoptée à l'unanimité
- 2013-10-141** 3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**
- CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** la liste des comptes en date du 2 octobre 2013 au montant de 321 094.74 \$ dont :
- 8 719.73 \$ sont des comptes à payer;
 - 312 375.01 \$ sont des comptes payés.
- Adoptée à l'unanimité
- 4.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2013-10-142

6.1 **MANDATER DES AVOCATS – DOSSIER TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT que la Ville est convoquée à une audience devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), dossier SAI-M-208848-1303;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Robert McCann du Service d'évaluation de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, le 18 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville doit être représentée par un procureur dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

MANDATE les avocats du cabinet Prévost Fortin D'Aoust (PFD) afin qu'ils représentent la Ville d'Estérel devant ce tribunal.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-143

6.2 **EMBAUCHE DE MADAME ANNIE FILION À TITRE D'EMPLOYÉE TEMPORAIRE AU POSTE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de l'urbanisme est non disponible pour une période indéterminée pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de leurs amendements;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Madame Annie Filion à titre d'employée temporaire au poste d'inspectrice en bâtiment adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le directeur général à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint, en l'absence du directeur du Service de l'urbanisme pour cause de maladie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'embauche de Madame Annie Filion à titre d'employée temporaire au poste d'inspectrice en bâtiment adjointe;

NOMME le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint, en l'absence du directeur du Service de l'urbanisme pour cause de maladie.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2013-10-144 7.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-622 VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TOTALITÉ DE L'AVENUE DE VERSAILLES, UN EMPRUNT DE 323 000 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LE REMBOURSEMENT DUDIT EMPRUNT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la réfection sur la totalité de l'avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2013-622 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2013-622 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue de Versailles, un emprunt de 323 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2013-10-145 7.2 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-623 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR, UN EMPRUNT DE 103 000 \$ AINSI QUE L'IMPOSITION D'UNE TAXE PERMETTANT LE PAIEMENT DUDIT EMPRUNT**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire se procurer un souffleur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un règlement d'emprunt pour financer cette dépense;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2013-623 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2013-623 décrétant l'achat d'un souffleur, un emprunt de 103 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **CORRESPONDANCE**

9.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

10.0 **AUTRES SUJETS**

2013-10-146 11.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 23, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

